

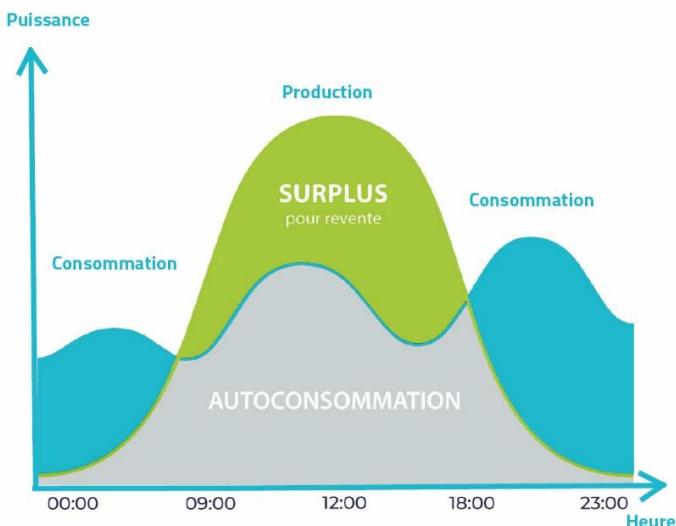
L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Définie par l'article L315-2, l'autoconsommation collective implique plusieurs producteurs et consommateurs, organisés au sein d'une Personne Morale Organisatrice (PMO = Société Énergie Mayenne).

Vente de gré-à-gré d'énergie locale et renouvelable qui réunit des consommateurs et des producteurs

Périmètre d'application :

- Diamètre de 2kms
- Extension jusqu'à 20kms sous dérogation
- Puissance maximale de 3 MWc par boucles d'ACC



INTÉRESSÉ ? CONTACTEZ NOUS !

Société Énergie Mayenne
Parc Technopolis,
Rue Louis de Broglie, Bât R,
53810 CHANGÉ

📞 07 57 19 75 91
✉️ francois.prel@te53.fr

📞 07 43 36 06 30
✉️ franck.leboucher@te53.fr

LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE MAYENNE, C'EST QUOI ?

La Société Énergie Mayenne est une société d'économie mixte composée de 7 actionnaires dont le syndicat départemental Territoire d'énergie Mayenne. Elle a vocation à accélérer la transition énergétique du département. Elle développe des projets d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, éolien...) en associant acteurs publics et privés, tout en impliquant les citoyens.



www.semenergie53.fr

ACHETEZ une
électricité
LOCALE
et DURABLE !

pour les collectivités
et professionnels
mayennais



Participez à la transition énergétique de la Mayenne
en achetant l'électricité renouvelable
produite près de chez vous !
Pour en savoir +, rendez-vous sur
www.semenergie53.fr



NOTRE PROPOSITION



La Société Énergie Mayenne, acteur engagé dans la transition énergétique locale, propose aux collectivités et professionnels mayennais d'acheter l'électricité 100% renouvelable issue de ses centrales solaires implantées sur le territoire (ombrières, sol, toitures).

COMMENT ÇA MARCHE ?



1 Production locale

Nos centrales solaires captent l'énergie du soleil et la convertissent en électricité propre.



2 Fourniture aux collectivités/professionnels

Nous proposons des contrats adaptés aux besoins des collectivités et professionnels, garantissant une énergie renouvelable locale.

3 Un impact positif pour le territoire

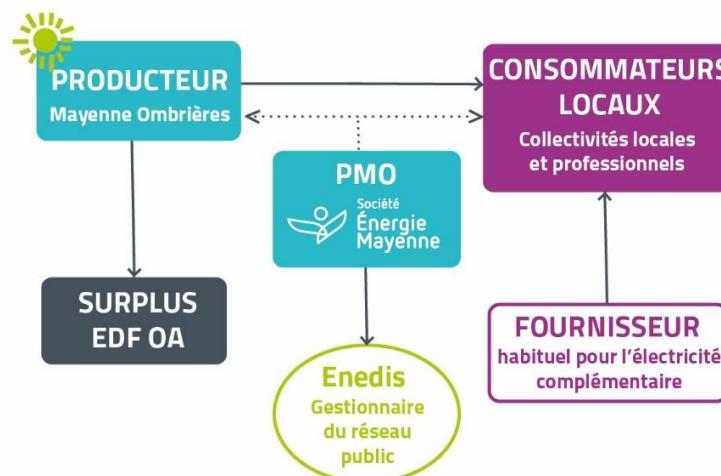
En choisissant notre énergie, vous participez activement à la transition énergétique et à l'autonomie énergétique de la Mayenne.



NOTRE MISSION EN TANT QUE PMO

Personne Morale Organisatrice

- Organiser la contractualisation : conventions, contrats de vente d'énergie...
- Assurer la relation avec le gestionnaire de réseau ENEDIS.



PRINCIPES CLÉS



Péréquation départementale :

L'ensemble des productions locales permet de proposer un prix moyen identique pour tous les Mayennais.

Durabilité et invariabilité :

- Prix fixe et garanti sur 20 ans, indexation annuelle de 0,6%
- Prix indépendant du marché européen

Adaptabilité :

- Possibilité d'adapter la consommation en fonction de vos besoins grâce aux clés de répartition.

POURQUOI ACHETER UNE ÉNERGIE LOCALE ?



Réduction des émissions de CO₂



Soutien au développement économique local



Sécurisation et maîtrise des coûts énergétiques



Contribution à un modèle énergétique durable

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

1 Pièces à fournir pour établir l'étude d'autoconsommation

Afin d'établir l'étude d'autoconsommation, le professionnel intéressé devra fournir :

- Un mandat ENEDIS signé (document transmis par la SEM).
- Une facture été et hiver par site consommateur (10 sites analysés maximum).

2 Délais de traitement

Pour l'étude : résultat sous 3 semaines.

Pour consommer l'électricité verte :

- Secteur privé : 1 à 2 mois
- Secteur public : 1 à 3 mois